Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251217-2025CM17DEC09-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

N°2025-CM17DEC-09

AMÉNAGEMENT – URBANISME - FONCIER : SAFER : vente de foncier agricole communal au Moustoir des Fleur, formalités de publicité

Rapporteur : M. Patrick CAINJO

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 11 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; Mme Anne-Laure PRONO, Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, M. Patrick CAINJO, M. Julian EVENO, Mme Michelle LE PETIT, Adjoints ; M. Lionel FROMAGE, M. Serge CERVA-PEDRIN, Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Olivier SUFFICE, Mme Sophie BEGOT, M. Frédéric ANDRÉ, M. Romuald GALERME, M. Éric CORFMAT, M. David GEFFROY M. Mickaël LE BELLEGO, M. Pierre LE PALUD, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

M. André ROSNARHO-LE NORCY, M. Vincent COQUET, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ, Mme Nicole ROUVET, M. Yves BLEUNVEN, Mme Maryse CADORET, Mme Christine VISSET, Mme Marie-Annick LE FALHER, Mme Sylvie LE CHEVILLER, Mme Marina LE CALLONNEC, M. Germain EVO

Pouvoir remis :

M. André ROSNARHO-LE NORCY à Mme Armelle LE PRÉVOST, M. Vincent COQUET à Mme Anne-Laure PRONO, Mme Fanny LEVEILLÉ-CALVEZ à Mme Françoise BOUCHÉ-PILLON, Mme Nicole ROUVET à Mme Michelle LE PETIT, M. Yves BLEUNVEN à Mme Dominique LE MEUR, Mme Maryse CADORET à M. Eric CORFMAT, Mme Marie-Annick LE FALHER à M. Lionel FROMAGE, Mme Sylvie LE CHEVILLER à M. Mickaël LE BELLEGO, Mme Marina LE CALLONNEC à M. Olivier SUFFICE

Nombre de Conseillers en exercice : 28 – Présents : 17 – Pouvoirs : 9 – Votants : 26

Secrétaire de séance : M. Julian EVENO

M. Patrick CAINJO rappelle au Conseil Municipal que la commune est restée propriétaire de différents fonciers agricoles au lieu-dit le Moustoir des Fleurs.

Il indique également que la commune a fait l'acquisition d'un ensemble de parcelles issue de l'EARL ARHURO en 2017, auprès de la SAFER et qu'une parcelle cadastrée ZY n° 44 avait été acquise directement par l'EARL ROUSSEL à la même époque.

Depuis, la commune dispose toujours des parcelles ZX n°33 et 34, et YB n°5, 9 et 21.

Les parcelles ZX n°33 et 34 et YB n°21 sont exploitées par l'EARL ARHURO, à défaut de l'aboutissement d'une restructuration foncière.

La commune n'a pas vocation à rester propriétaire de terres agricoles et il est, par ailleurs, nécessaire de régulariser une situation d'exploitation sans bail.

Le foncier concerné se compose donc de 5 parcelles, d'une surface totale de 18 ha 48 a 60 ca.

La commune souhaite aujourd'hui pourvoir céder les parcelles suivantes :

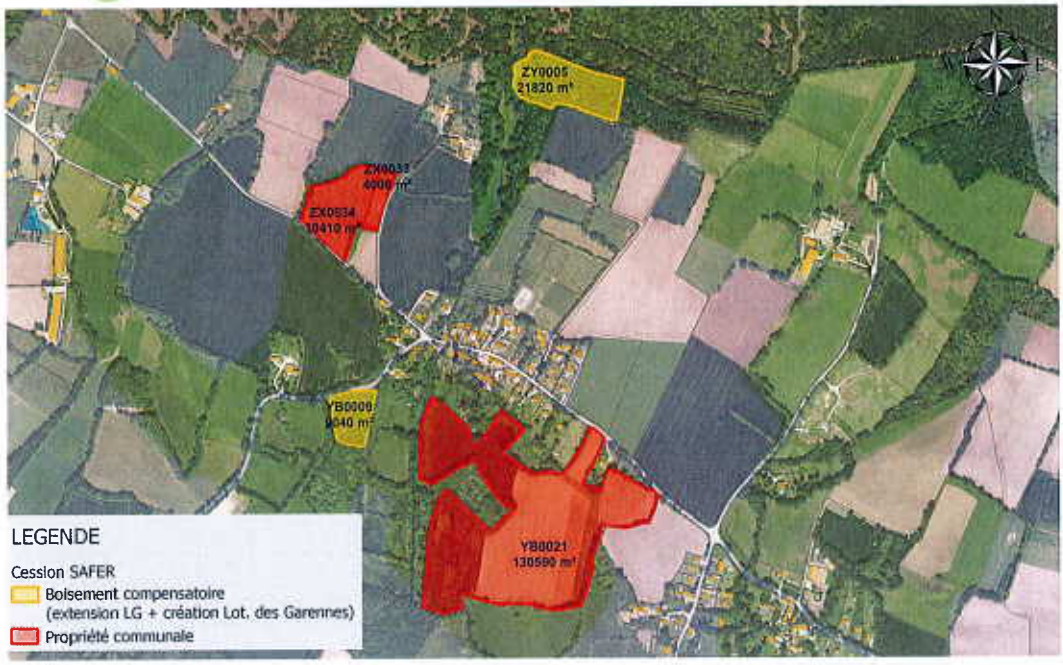
- YB n°21,
- ZX n°33 et 34.

Les parcelles ZY n°5 et YB n°9 seront conservées par la commune au titre des mesures compensatoires en matière de boisement, conformément au plan ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 056-215600677-20251217-2025CM17DEC09-DE

GRAND CHAMP

GRAND CHAMP **Parcelles autour de Moustoir des fleurs cédées à la SAFER**



Aussi, M. Patrick CAINJO propose à l'assemblée délibérante de solliciter la SAFER pour la mise en vente et les formalités préalables à celle-ci.

VU les échanges avec la SAFER ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régulariser la situation de ce foncier agricole communal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : DEMANDE à la SAFER de procéder aux formalités de mise en vente des parcelles YB n°21 et ZX n°33 et 34, situées sur la commune de Grand-Champ ;

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

MAIRIE DE GRAND-CHAMP 56 (Morbihan)

Le Secrétaire de séance,
M. Julian EVENO